



CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°01

Objet : Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2019 et débat d'orientation budgétaire

Rapporteur :

M. Christian GHIS,
Adjoint au Maire en
charge de
l'optimisation
budgétaire et des
finances communales.

Dossier suivi par :

M. Nicolas GATTI,
Directeur des finances,
des marchés publics et
du contrôle de gestion

**Commission
municipale :**

Administration,
Finances

Au titre de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires des communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires de la Ville au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal.
Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit, conformément à l'article précité, faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire
Guy GEOFFROY**

Signé